

Résumé

Au cours des cinq dernières années, le ministère des Ressources naturelles a accompli un travail considérable dans l'atteinte de la vision intitulée *The Path We Share: A Natural Resources Strategy for Nova Scotia 2011-2020*.

Une grande partie de ce travail a été effectuée à l'interne. Nous avons créé de nouvelles divisions, transféré des responsabilités à d'autres ministères pour améliorer l'efficacité, et élaboré des cadres de travail pour les mesures à prendre et l'élaboration de politiques.

Nous avons établi des partenariats et renforcé les relations de travail à l'échelle du gouvernement ainsi qu'avec d'autres parties intéressées, des organismes non gouvernementaux et la communauté mi'kmaq. Ce travail a mené à de nombreuses nouvelles initiatives novatrices telles que la première forêt communautaire au Canada atlantique.

Nous continuons de respecter notre engagement à faire preuve de transparence en publiant les données au sujet des ressources naturelles sur des sites Web publics, une mesure qui a déjà inspiré des entrepreneurs locaux à élaborer un nouvel outil Web visant à aider les propriétaires fonciers privés.

D'autres accomplissements importants incluent :

- L'établissement d'un comité consultatif sur la science de la biodiversité des forêts
- La mise en œuvre d'un code de pratique forestière qui est obligatoire sur toutes les terres de la Couronne et qui adopte une approche liée aux écosystèmes pour la planification à l'échelle du paysage
- L'adoption d'une nouvelle loi sur les ressources minérales (*Mineral Resources Act*) en 2016 afin de réduire la bureaucratie, de simplifier les processus et de contribuer à la stabilité de nos terres
- Le lancement de notre plan sur les parcs et les aires protégées en 2013, qui contribue au renforcement de notre réseau de parcs

En plus de ces succès, nous avons fait face à certains défis. En novembre 2015, le vérificateur général de la Nouvelle-Écosse a conclu que nous devons améliorer la façon dont nous surveillons la mise en œuvre de nos plans stratégiques à long terme pour les forêts, et en juin 2016, il a conclu que nous ne respectons pas toutes nos obligations législatives en ce qui a trait à la conservation et au rétablissement des espèces en péril. Nous avons accepté toutes les recommandations du vérificateur général, et nous prenons les mesures appropriées.

En 2011, nous nous sommes engagés à atteindre 23 objectifs afin d'assurer la mise en œuvre complète de la stratégie, et nous avons divisé ces objectifs en 91 mesures. Le présent rapport montre les progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui a trait à ces objectifs et à ces mesures.